

## Séance tenante.

Le Conseil municipal décide qu'une somme de 50 francs sera attribuée à l'Œuvre des Prisonniers de Guerre (Comité cantonal de Marines). Cette somme sera prélevée sur l'art.

du Budget primitif de 1917 (Fêtes publiques.) Signé Geoffroy

Le Conseil vote ensuite une somme de Dix francs pour l'Œuvre d'Unité aux Mutiles. Cette somme sera prélevée sur le même crédit. Délibéré à Longueuse, le 18 novembre 1917.